

Message d'intérêt public

Mise en garde concernant le prêt sur salaire

Date de début : 27 janvier 2023

Date de fin : 3 février 2023

Dans l'ensemble du Nunavut

90 sec

Vous avez trop dépensé pendant les fêtes? Vous envisagez de recourir à un prêt sur salaire? Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux, Section de la protection du consommateur rappelle aux Nunavoises et Nunavois que la contraction d'un prêt sur salaire comporte des risques.

Un prêt sur salaire est un prêt à court terme comportant des intérêts plus élevés que ceux s'appliquant normalement aux prêts et aux marges de crédit, et qui doit être remboursé lorsque l'emprunteur reçoit son prochain salaire. Des frais supplémentaires s'appliquent si les conditions de l'accord de remboursement ne sont pas respectées, ce qui en fait un moyen très coûteux d'emprunter de l'argent. Les taux d'intérêt élevés et autres frais susceptibles de s'ajouter aux prêts sur salaire viennent gonfler le montant à rembourser, ce qui peut accroître les difficultés financières et le stress.

Les Nunavoises et Nunavois qui souhaitent contracter ce type de prêt devraient préalablement s'assurer que la société de prêt sur salaire répond aux normes suivantes :

- Elle a une adresse physique et offre un service à la clientèle par téléphone ou clavardage.
- Elle n'exige aucun montant d'argent à l'avance; la commission de montage doit être payée à même le compte de prêt.
- Le contrat de prêt ne stipule pas de quelle façon l'argent prêté peut être dépensé.
- Le nom de la société de prêt figure sur la liste émise par le Bureau d'éthique commercial concernant les sociétés canadiennes autorisées à faire des prêts sur salaire.

Les prêts sur salaire ne sont pas règlementés au Nunavut. Toutefois, la protection des consommateurs peut être assurée en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur* au moyen du Règlement sur l'allègement des opérations de *prêt abusives et sur le cout du crédit*.

Pour obtenir davantage d'information, veuillez contacter le bureau de la Protection du consommateur au numéro 1-866-223-8139 ou par courriel à Consumerprotection@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :

Hala Duale
Spécialiste des communications
Services communautaires et gouvernementaux
867-975-5406
hduale@gov.nu.ca

Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Kavamatkunnin Tuhagtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uuiutullu uvani www.gov.nu.ca.
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications